



## 1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung / Gesellenprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Mediengestalter Digital und Print / Mediengestalterin Digital und Print  
– Fachrichtung Digitalmedien**

(1) dans la langue d'origine

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin / Certificat d'aptitude professionnelle de formation nationalement reconnue  
à la profession de Concepteur/Conceptrice médias numériques et imprimés  
Spécialisation médias numériques**

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## 3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Élaboration de médias numériques et imprimés, et génération de données de production
- Planification et organisation de processus de travail pour la production de médias, et communication et coopération au sein d'une équipe
- Respect des bases juridiques et des normes de qualité concernant la production de médias
- Programmation de médias numériques en tenant compte des groupes cibles et des terminaux spécifiques, et également d'aspects relatifs à l'accessibilité universelle
- Réalisation de prototypes fonctionnels et pilotage de processus de sortie
- Réalisation d'animations pour médias numériques
- Respect des spécifications des clients et des exigences de qualité
- Concertation avec les clientes et clients relativement aux résultats.

## 4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les concepteurs/conceptrices médias numériques et imprimés travaillent dans les secteurs industriel et artisanal. Il·elle·s travaillent pour des agences de marketing, des agences de communication et de création, des entreprises du secteur de l'impression et des médias, des prestataires de services médiatiques, des maisons d'édition, ainsi que dans les services de marketing et de communication des entreprises et des institutions

(1) cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## (\*)Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)  
© Communauté européenne 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b>  Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie	<b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b>  Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>Niveau (national ou international) du certificat</b>  ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BAnz AT] du 20 novembre 2013 B2)	<b>Système de notation / conditions d'octroi</b>  100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant  Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.
<b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b>  Gestionnaire certifié-e avec spécialisation multimédia (licence professionnelle multimédia) - Agent-e de maîtrise certifié-e – Spécialisation médias imprimés (licence professionnelle imprimerie) - Technicien-ne supérieur-e en flexographie (licence professionnelle flexographie) - Technicien-ne supérieur-e (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées (licence professionnelle du domaine technique) - Concepteur/Conceptrice (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées (licence professionnelle conception)	<b>Accords internationaux</b>  Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche et le Suisse des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.
<b>Base légale du certificat</b> Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Concepteur/Conceptrice médias numériques et imprimés Spécialisation médias numériques en date du 15.05.2023 (BGBI. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I Nr 128)	

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RECONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)</li> <li>2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé</li> <li>3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements</li> </ol>
<b>Informations supplémentaires</b>
<p><b>Accès:</b> les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p><b>Durée de la formation :</b> 3 ans.</p>
<p><b>Système de formation « en alternance » :</b>          Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification. <b>Formation en entreprise et en école :</b> La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.</p> <p>Vous trouverez des <b>informations supplémentaires</b> à :</p> <p><a href="http://www.berufenet.de">www.berufenet.de</a>  <a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a></p>